

## Explosion de la contrebande de tabac ou opération de manipulation ?



**Suite à l'annonce d'une « explosion » de la contrebande des produits du tabac par le cigarettier Philip Morris, le CNCT alerte sur une initiative de désinformation majeure visant à empêcher des hausses de taxes susceptibles de réduire la consommation de tabac.**

**Paris, le 11 juillet 2012** – Des chiffres diffusés par le fabricant de tabac Philip Morris, font état d'une explosion de la contrebande des produits du tabac et affirment qu'une cigarette sur 6 serait de contrebande. En réalité, un amalgame est intentionnellement fait entre contrebande et achats transfrontaliers, ces derniers n'étant pas illicites. On estime **en France**, en particulier sur la base des statistiques des Douanes, que **80% des achats sont réalisés dans les réseaux des buralistes** et que parmi les 20% restants, **15% sont des achats transfrontaliers et 5% seulement de la contrebande.**

L'**objectif** du cigarettier est clairement de faire peur et de **faire pression pour empêcher des hausses de taxes à des niveaux suffisants** pour permettre une réduction de la consommation et dissuader les jeunes de commencer à fumer.

« **Cette stratégie de désinformation et de manipulation ne se limite pas à la France : elle vise à déplacer en permanence le problème de santé publique** que constitue la consommation de tabac et à empêcher l'adoption des mesures efficaces. » souligne le Pr Yves Martinet, Président du Comité National Contre le Tabagisme.

Ce phénomène des pseudo-études et de chiffres alarmistes diffusés à des moments très opportuns est une tactique régulière des fabricants de tabac. Pendant des années, voire des décennies, ils ont procédé de cette manière pour nier la dangerosité de l'exposition au tabagisme passif et empêcher l'adoption des mesures d'interdiction de fumer dans les lieux publics et de travail.

Philip Morris a été poursuivi par l'Union Européenne et par 10 Etats Membres, dont la France, il y a quelques années pour organisation de la contrebande et a préféré payer 1 milliard d'euros pour éviter la condamnation judiciaire. L'implication des fabricants de tabac dans l'organisation de la contrebande est bien établie. « **Si l'on veut lutter efficacement contre la contrebande, c'est d'abord en contrôlant l'approvisionnement des produits au travers d'un système de suivi et de traçabilité des produits et de surveillance des fabricants de tabac** » rappelle Emmanuelle Béguinot, directrice du CNCT. La Lituanie où les taxes sont les plus faibles est aussi le pays d'Europe le plus touché par la contrebande en raison de ce contrôle insuffisant de l'offre.

### Contact presse :

Emmanuelle BEGUINOT  
Directrice du CNCT  
06 18 36 84 87-01 55 78 85 10

### A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.